

## Offre Carte prépayée de 5 \$ pour l'épicerie *Kellogg's*\* (« l'offre »)

### Modalités

1. **ACCORD** : En participant à la présente offre, vous acceptez d'être lié par les présentes modalités (les « **modalités** »).
2. **ADMISSIBILITÉ** : Pour être en droit de participer à la présente offre, vous devez être un résident autorisé du Canada, vivre au Canada, avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence au moment de votre participation et avoir un compte de messagerie électronique valide. L'offre n'est pas ouverte aux employés, représentants ou mandataires de Kellogg Canada Inc. (« **Kellogg** »), ni à son agence de promotion, ses partenaires, leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, agences de publicité et de promotion, de même qu'à toute entité participant à l'élaboration, la production, la mise en oeuvre, l'administration ou l'exécution de l'offre (les « **parties à l'offre** »).
3. **OFFRE** : Avec l'achat de deux (2) boîtes spécialement identifiées de produits participants (comme définis à l'Article 5 ci-dessous) jusqu'à épuisement des stocks, lors d'une seule transaction (un seul reçu de caisse) pendant la période d'achat (comme définie dans l'Article 4 ci-dessous), vous pourriez avoir droit à une carte prépayée de 5 \$ pour l'épicerie *Kellogg's*\* (la « **carte prépayée** »). Il y a au total 55 000 cartes prépayées dans le cadre de la présente offre.
4. **PÉRIODE DE L'OFFRE** : Pour être admissibles à la présente offre, les achats de produits participants (comme définis à l'Article 5 ci-dessous) doivent être effectués lors d'une seule transaction (sur un seul reçu de caisse) entre le 26 septembre 2019 et le 3 janvier 2020 (la « **période d'achat** ») dans un magasin canadien participant, jusqu'à épuisement des stocks. Les demandes concernant l'offre doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 min 59 sec, heure normale de l'Est, le 17 janvier 2020 (la « **date de clôture de l'offre** »).
5. **PRODUITS PARTICIPANTS** : Les dix produits *Kellogg*\* suivants (les « **produits participants** ») sont disponibles en magasin au Canada, jusqu'à épuisement des stocks :
  - Céréales *Corn Pops*\*, 515 g
  - Céréales *Froot Loops*\*, 580 g
  - Céréales *Kellogg's Frosted Flakes*\*, 650 g
  - Céréales *Kellogg's Raisin Bran deux pelletées*\*, 755 g
  - Céréales *Krave*\*, 525 g
  - Céréales *Mini-Wheats*\* Saveur de cassonade, 700 g
  - Céréales *Mini-Wheats*\* Originale, 700 g
  - Céréales *Rice Krispies*\*, 640 g
  - Céréales *Special K*\* Originales, 620 g
  - Céréales *Special K*\* Vanille et amandes, 658 g
6. **COMMENT PARTICIPER** : Avant de participer à l'offre, vous devez remplir les conditions suivantes : (i) vous avez acheté deux (2) produits participants lors d'une (1) seule transaction (sur un seul reçu de caisse) pendant la période d'achat; (ii) vous avez pris une photographie (formats de fichier gif, jpeg et png d'une taille maximale de 5 Mo) de votre reçu de caisse

indiquant la date et l'heure de la transaction, les produits participants et le montant total acheté; et (iii) vous soumettez votre demande en suivant la procédure ci-dessous :

- a) Rendez-vous sur [www.kelloggsargentpourecricerie.ca](http://www.kelloggsargentpourecricerie.ca).
- b) Si vous êtes membre de *Kellogg's\**, accédez à votre compte; sinon, inscrivez-vous pour devenir membre de *Kellogg's\** en indiquant tous les renseignements demandés, y compris une adresse de courriel valide.
- c) Une fois connecté au site en tant que membre de *Kellogg's\**, téléversez la photographie de votre reçu de caisse conformément aux instructions qui vous sont données en ligne et cliquez sur « Téléverser » (la « **demande** »).
- d) À réception des renseignements demandés énumérés au point (c) ci-dessus, nous vous adresserons un courriel de confirmation indiquant que votre demande est en cours de validation par Kellogg. Le délai de validation prend jusqu'à 48 heures. Nous vous invitons à vérifier votre boîte de réception ou dossier de courriels ou de courrier indésirable une fois le délai de 48 heures passé pour voir si vous avez reçu un message de Kellogg ayant pour objet « Promotion *Kellogg's\** – Confirmation du téléversement ». En cas de problème concernant la demande que vous avez soumise, nous enverrons un courriel à l'adresse que vous avez indiquée lors de la demande, qui vous expliquera pourquoi votre demande n'a pas encore été traitée.
- e) Si votre demande est considérée comme valable et approuvée par Kellogg (à sa seule discrétion), vous recevrez un courriel de validation de la part de la société émettrice de la carte prépayée qui précisera que le téléversement a fonctionné et qui contiendra un hyperlien unique intitulé « Accéder à votre carte » sur lequel vous devrez cliquer en vue d'obtenir votre carte prépayée. Cliquez sur l'hyperlien « Accéder à votre carte » pour soumettre votre formulaire de demande entièrement rempli. L'hyperlien « Accéder à votre carte » ne peut être utilisé qu'une seule fois et doit être utilisé conformément aux présentes modalités dans un délai de 90 jours après réception du courriel de validation contenant l'hyperlien. Si l'hyperlien « Accéder à votre carte » n'est pas utilisé dans un délai de 90 jours après réception du courriel de validation et conformément aux présentes modalités, il devient nul et sans effet, sans que soit engagée la responsabilité de Kellogg ou de l'une des parties déchargées (comme définies à l'Article 10 ci-dessous), et vous ne recevrez pas de carte prépayée relativement à ladite demande.
- f) Une fois que vous aurez cliqué sur l'hyperlien « Accédez à votre carte » du courriel de validation décrit au point e) ci-dessus pour obtenir votre carte prépayée, vous serez acheminé vers le site Web suivant [www.kelloggsdigitalrewards.ca](http://www.kelloggsdigitalrewards.ca) et invité à confirmer votre adresse postale (y compris le code postal) aux fins de la livraison, puis à cliquer sur « Soumettre ».
- g) Lorsque vous aurez cliqué sur « Soumettre », un écran de remerciement s'affichera pour vous informer que la carte prépayée a été confirmée et qu'une confirmation vous sera envoyée séparément par courriel. La carte prépayée expirera six (6) mois après la date à laquelle vous aurez cliqué sur le bouton « Soumettre ».

**IMPORTANT** : Vous devez garder le reçu de caisse original. Kellogg se réserve le droit de réclamer le reçu de caisse original ayant servi dans le cadre de la présente offre à des fins de vérifications plus poussées, à tout moment et pour tout motif.

7. **TRAITEMENT DES DEMANDES** : Une fois que vous avez téléversé la photographie de votre reçu de caisse d'origine, le traitement de votre demande peut prendre jusqu'à 48 heures, à compter du moment de la réception de la demande par Kellogg ou pour son compte. Il incombe à chaque participant de chercher dans sa messagerie, et notamment dans la boîte de réception et les dossiers de pourriels et de courrier indésirables, le courriel de validation contenant l'hyperlien unique envoyé par Kellogg. Les parties déchargées (comme définies à l'article 10 ci-dessous) ne peuvent être tenues responsables si des messages électroniques ne sont pas acheminés pour quelque motif que ce soit, notamment du fait d'un filtrage actif ou passif ou du manque d'espace dans la boîte de réception du participant empêchant la réception de courriels ou d'autres messages.
8. **ENVOI DES CARTES PRÉPAYÉES** : Vous recevrez votre carte prépayée par la poste dans un délai d'environ 3 à 4 semaines à compter de la date de réclamation de l'offre en vertu de l'article 6 (e) à (g) ci-dessus. Elle vous sera envoyée à l'adresse fournie, à condition qu'il s'agisse d'une adresse postale canadienne valide. Kellogg et les parties à l'offre ne sont pas responsables des articles perdus, volés, mal acheminés ou endommagés.
9. **CONDITIONS DE L'ÉMETTEUR DE LA CARTE PRÉPAYÉE** : Les cartes prépayées sont soumises aux modalités imposées par l'émetteur de cartes, lesquelles peuvent être consultées sur [www.kellogg.digitalrewards.ca](http://www.kellogg.digitalrewards.ca). La carte prépayée ne peut être échangée contre de l'argent ou autre. Elle n'est pas transférable et ne peut être revendue. Elle doit être acceptée telle quelle, sans remplacement possible. Si le montant de l'achat dépasse la valeur de 5 \$ CAN de la carte prépayée, le participant doit s'acquitter du montant restant dû au-delà des 5 \$ CAN (ou au-delà du solde de la carte au moment de l'achat), taxes comprises. Si le montant de l'achat ne dépasse pas les 5 \$ CAN de la carte prépayée, le solde restant ne sera pas remboursé au participant, mais restera sur la carte jusqu'à la date d'expiration applicable.
10. **LIMITES** : Une limite de cinq (5) cartes prépayées (et par conséquent, de cinq demandes) a été définie par foyer, ce qui sera établi à l'aide de votre adresse postale, même s'il y a plus de deux (2) produits participants sur le reçu de caisse. Chaque reçu de caisse ne peut être utilisé qu'une (1) seule fois dans le contexte de la présente offre. Chaque reçu de caisse ne peut donner droit qu'à une (1) seule carte prépayée même s'il y a plus de deux (2) produits participants sur le reçu de caisse et ne peut être soumis qu'une seule fois avant la date de clôture de l'offre. Afin de dissiper tout doute, toute personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse électronique et une (1) seule adresse postale en vue de participer à la présente offre. De plus, tous les renseignements personnels fournis doivent être vrais et exacts. Si Kellogg découvre (au moyen de toute preuve ou d'autres renseignements fournis à Kellogg ou découverts autrement) qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus de cinq (5) cartes prépayées par foyer; (ii) d'utiliser le même reçu de caisse plusieurs fois; (iii) d'utiliser un hyperlien unique plusieurs fois; (iv) d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses électroniques ou adresses, ou tout système ou programme automatisé de macro, script, robot ou autre ou tout autre moyen ne respectant pas

l'interprétation par Kellogg de la lettre et de l'esprit des présentes modalités en vue de participer à l'offre, de l'utiliser d'une quelconque manière ou de la perturber, la demande soumise dans le cadre de l'offre pourra alors être rejetée à la seule discrétion de Kellogg. Les demandes peuvent être rejetées à la seule discrétion de Kellogg si le formulaire de demande ne contient pas tous les renseignements demandés et n'est pas soumis et reçu conformément aux présentes modalités. Kellogg, les parties à l'offre, l'émetteur de carte prépayée et chacun de leurs administrateurs, dirigeants, représentants, mandataires, successeurs et ayants droit (collectivement, les « **parties déchargées** ») ne peuvent être tenus pour responsables de toute demande ou tout renseignement arrivant en retard, perdu, mal acheminé, incomplet ou incompatible.

11. **VÉRIFICATION** : Les demandes, les reçus de caisse et tout autre renseignement connexe sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment et pour tout motif. Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, de demander une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par Kellogg, notamment une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) aux fins de vérification de l'admissibilité d'une personne à participer à la présente offre; (ii) aux fins de vérification de l'admissibilité ou de la légitimité d'une demande, d'un reçu de caisse ou d'autres renseignements fournis dans le cadre de la présente offre; ou (iii) pour tout autre motif jugé nécessaire par Kellogg, à sa seule discrétion, aux fins d'administration de la présente offre conformément à l'interprétation par Kellogg de l'esprit et de la lettre des présentes modalités. Dans l'éventualité où ladite preuve ne serait pas fournie à l'entière satisfaction de Kellogg, dans le délai indiqué par Kellogg, la demande, l'hyperlien unique ou la personne pourraient faire l'objet d'un refus, à la seule discrétion de Kellogg. Une preuve de la transmission (cachets de la poste, photos ou saisies d'écran, etc.), ou de la tentative de transmission, d'une demande ou de la tentative d'envoi d'un message ne constitue pas une preuve de remise ou de réception par les ordinateurs administrant l'offre ou par Kellogg. La mesure du temps, dans le cadre de la présente offre, sera exclusivement effectuée par les dispositifs officiels de Kellogg prévus à cette fin.

12. **MODALITÉS GÉNÉRALES** :

- Toutes les demandes deviennent la propriété de Kellogg. Toutes les décisions prises par Kellogg dans le cadre de la présente offre sont sans appel et exécutoires pour tous les participants, y compris celles concernant l'admissibilité ou le rejet d'une demande. Si votre demande est considérée comme non conforme aux présentes modalités, à la seule discrétion de Kellogg, elle est rejetée et la carte prépayée n'est pas accordée.
- Les inscriptions massives faites par des organismes commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tierces parties ne sont pas acceptées. Les inscriptions incomplètes ou illisibles, les inscriptions au moyen de macros ou autres moyens automatisés et qui ne satisfont pas aux exigences des présentes modalités seront rejetées et ne seront pas comptées. S'il apparaît que vous utilisez un ordinateur ou tout autre appareil pour contrevenir à cette règle en utilisant un « script » ou si vous masquez votre identité en manipulant des adresses IP, en utilisant des identités autres que la vôtre ou tout autre moyen automatisé pour augmenter le nombre de vos demandes dans le cadre de l'offre d'une manière qui ne respecte pas son esprit,

vos demandes seront rejetées, la remise de l'offre sera annulée et vous ne recevrez pas de carte prépayée.

- En participant à la présente offre, chaque participant consent expressément à ce que Kellogg ou les parties à l'offre conservent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis avec la demande aux fins d'exécution et d'administration de l'offre, et ce, conformément à la politique de Kellogg sur la protection de la vie privée qu'on peut consulter à l'adresse [http://www.kelloggs.ca/fr\\_CA/privacy-policy.html](http://www.kelloggs.ca/fr_CA/privacy-policy.html)
- Les parties déchargées ne sont pas responsables : (i) de toute défaillance d'un site Web ou d'une plateforme; (ii) de toute panne ou tout autre problème technique de quelque nature que ce soit, notamment concernant le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel informatique ou les logiciels; (iii) du fait qu'une demande, un hyperlien unique, une carte prépayée ou tout autre donnée n'ait pas été reçu(e), saisi(e) ou enregistré(e) ou ne fonctionne pas correctement, pour quelque raison que ce soit, notamment un problème technique ou l'encombrement sur Internet ou tout site Web; (iv) de toute blessure ou tout dommage touchant l'ordinateur ou tout autre appareil d'un participant ou de toute autre personne découlant de la participation à l'offre ou s'y rapportant; (v) de toute personne ayant été déclarée admissible à la réception de l'hyperlien unique par erreur; ou (vi) de toute combinaison des éléments précités.
- S'il est impossible, pour une raison quelconque, d'exécuter un aspect de la présente offre comme prévu, notamment en raison d'un virus informatique, d'une panne de réseau, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou d'une cause hors du contrôle de Kellogg et qui porte atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité, à l'intégrité ou au bon déroulement de la présente offre, Kellogg peut, à sa seule discrétion, annuler, résilier, modifier ou suspendre l'offre ou invalider les demandes concernées.
- En plus de son droit de mettre fin immédiatement à la présente offre, Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler les demandes non valides en raison d'un problème d'impression ou de production, d'une erreur survenue en ligne, sur Internet ou dans un ordinateur, ou d'une erreur technique ou autre, quelle qu'elle soit.
- Aucune des parties déchargées ne fait de déclaration ou n'offre de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité ou à la conformité de la carte prépayée remise dans le cadre de la présente offre. Dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, chaque bénéficiaire confirmé d'une carte prépayée comprend et reconnaît qu'il ne peut demander un remboursement ni adresser un recours en équité auprès de Kellogg ou de toute autre des parties déchargées, dans l'éventualité où la carte prépayée ne répondrait pas aux attentes ou n'apporterait pas satisfaction.
- Si vous tentez de compromettre l'intégrité ou le bon déroulement de la présente offre en faisant du piratage informatique, en trichant ou en commettant une fraude, de quelque manière que ce soit, Kellogg peut réclamer des dommages-intérêts à votre encontre dans toute la mesure permise par la loi. De plus, Kellogg peut vous interdire de participer à ses offres à l'avenir. Dans l'éventualité improbable d'un litige, la décision de Kellogg sera sans appel.

- Kellogg se réserve le droit, à sa seule discrétion, de changer toute date, tout délai ou tout autre élément fonctionnel exposé dans les présentes modalités, dans la mesure où elle le juge nécessaire pour s'assurer de la conformité avec les présentes modalités, ou consécutivement à tout problème, toute circonstance ou tout motif qui, selon son opinion, affecterait la bonne administration de l'offre comme elle est prévue dans les présentes.
- Les parties déchargées déclinent toute responsabilité pour les pertes (notamment les dommages directs, indirects, spéciaux ou immatériels ou les pertes de profits), dépenses, dommages, pertes personnelles, pertes de propriété, blessures, accidents, décès, maladies ou autres responsabilités de quelque nature que ce soit qui seraient subis ou encourus (découlant ou non de la négligence d'une personne) relativement à la présente offre ou à l'acceptation ou l'utilisation de la carte prépayée. Vous confirmez qu'en cliquant sur l'hyperlien unique et en utilisant la carte prépayée, vous acceptez la limitation de responsabilité décrite dans le présent paragraphe.
- En cas de divergence ou d'incohérence entre le contenu de la version anglaise des présentes modalités et les déclarations ou autres énoncés figurant dans le matériel relatif à la présente offre (notamment le formulaire de demande, la version française des présentes modalités, la publicité sur le point de vente, à la télévision, sur document imprimé ou en ligne, et toutes les instructions ou interprétations des présentes modalités données par un représentant de Kellogg), la version anglaise des modalités prévaudra dans toute la mesure permise par la loi.
- S'il est déterminé qu'une disposition ou une partie des présentes modalités est nulle ou insusceptible d'application valable, celle-ci sera alors considérée comme exclue et les modalités restantes demeureront valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi.